

4^{ème} REUNION DES MINISTRES ACP DE LA CULTURE

7-10 novembre 2017

Maison ACP, Bruxelles



PRESENTATION DES RESULTATS DU PROGRAMME ACPCULTURES+

Contexte

1. La Résolution de Bruxelles de 2012 a formulé trois axes d'engagement : la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Dakar et la réalisation du programme ACPCultures+ (chapitre II) ; le renforcement des capacités des opérateurs culturels ACP (chapitre III) et la meilleure circulation de l'information, des professionnels, biens et services culturels ACP au niveau national, régional et international (chapitre IV).
2. Les objectifs principaux du programme de coopération culturelle ACPCultures+, mis en œuvre par le Secrétariat ACP et financé par le 10^{ème} Fonds européen de développement (FED) sont en adéquation avec les décisions prises par les Ministres ACP de la culture.
3. Le programme, lancé en 2012 pour une période de 5 ans, s'inscrit dans la continuité des programmes ACPCultures et ACPFilms financés sous le 9^{ème} FED. Doté d'un budget de 30 millions d'euros (deux fois plus important que le budget des programmes précédents), il s'articule autour de trois composantes spécifiques agissant en synergie :
 - a. l'appui financier à des projets culturels mis en œuvre dans les pays ACP à travers une procédure d'appels à propositions ;
 - b. l'observatoire culturel (mis en place sous le programme précédent) ;
 - c. la communication.

Composante subventions aux projets culturels

1. Il convient tout d'abord de noter que les programmes mis en œuvre dans le cadre de la coopération culturelle ACP-UE sont uniques, tant par leur niveau élevé de financement (avec une moyenne de subvention située autour de 300/400.000 euros) que par la durée des actions soutenues (jusqu'à 3 ans), l'objectif visé étant d'obtenir des effets structurants sur les industries culturelles ACP. Et de fait, de nombreux opérateurs ont souligné que la subvention du programme ACPCultures+ avait eu un « effet de levier », leur permettant d'accroître leur

visibilité et leur crédibilité auprès des institutions locales, nationales ou internationales mais aussi auprès du secteur privé.

2. Dans le cadre du programme ACP Cultures+, l'ensemble du secteur (cinéma/audiovisuel et autres industries culturelles) a été couvert ainsi que tous les maillons de la chaîne de valeur, à savoir la production, la distribution et la formation. Un nouveau champ d'application a également été introduit en cours de mise en œuvre : la réglementation. Suite aux deux appels à propositions lancés en 2011 et 2012, 54 projets ont pu être mis en œuvre, pour un montant total d'environ 22 millions d'euros. Les activités ont impliqué plus de 200 organisations culturelles, dont beaucoup gérées par de jeunes professionnels ACP. Ces projets ont développé des activités dans plus de 60 Etats membres et les partenariats entre régions ACP ainsi que le transfert de compétences sud-sud ont été encouragés.
3. Les résultats concrets attendus dans le cadre des projets soutenus ont été atteints dans leur grande majorité : la production de biens culturels ACP de qualité a été renforcée, favorisant ainsi la promotion de la diversité culturelle ACP (plus de 300 œuvres dans le domaine de l'audiovisuel, de la musique, de la danse, du théâtre, de l'architecture, des NTIC, etc.) ; la circulation des biens et services culturels ACP a été améliorée (plus de 20.000 œuvres promues et diffusées), notamment dans le cadre de d'événements culturels publics dans les pays ACP qui ont touché plus de 500 000 personnes (dont 80% de jeunes) ; plus de 20 millions de personnes ont eu accès aux œuvres ACP et aux informations sur les projets via la Vidéo-à-la-demande, la radio, la télévision, YouTube, etc.; le renforcement des capacités et des compétences tant des acteurs culturels que pour des structures a été réalisé à travers des projets de formation mais également dans le cadre de la mise en œuvre de tous les autres projets (ateliers, résidences...) et environ 7800 personnes ont été formées ; le patrimoine culturel ACP a été valorisé, notamment à travers des initiatives de sauvegarde des archives audiovisuelles nationales, de préservation du patrimoine architectural ou encore des hauts lieux de mémoire. D'une manière générale, les projets ont été créateurs d'emplois dans le secteur de la culture et les secteurs connexes (2500 emplois rémunérés dans le cadre des projets).
4. Concernant la participation des femmes et des jeunes, il est à noter que les projets ont offert un tremplin pour de jeunes artistes, techniciens et administrateurs ACP. Ces derniers ont acquis une expérience très valorisante et ont eu l'opportunité de tisser des réseaux professionnels à la fois au niveau national, régional et international. 6000 jeunes et 3500 femmes ont été impliqués directement dans les projets de formation et de production, notamment en tant que coordinatrices de projets, même si leur participation a très rarement été le résultat d'une stratégie conçue en amont.
5. Parmi les facteurs de durabilité qui ont été identifiés figure la collaboration élargie avec les pouvoirs publics (Ministères, organismes publics, collectivités locales). Cette collaboration, fondée sur un dialogue et des échanges réguliers, a permis à certains opérateurs d'inscrire de manière tangible leur projet dans le paysage culturel national tout en favorisant la pérennité des actions (financement public, soutien technique, appui politique). Quelques actions de plaidoyer ont également été soutenues par le programme et certains projets bénéficiaires

ont directement contribué à la mise en place de politiques ou de dispositifs en faveur du développement de certaines filières.

6. D'une manière générale, les projets qui ont eu le plus d'impact sont ceux pour lesquels les bénéficiaires ont privilégié : la pérennité des actions, le partage des savoirs et des compétences, la mise en place de partenariats efficaces, l'implication des pouvoirs publics, la prise en compte des bénéficiaires finaux, une communication adéquate et innovante, une gestion efficace des ressources humaines et des risques (financement inclus) ainsi qu'une approche intégrée de la formation et de la diffusion. La majorité des structures culturelles soutenues ont pu développer des activités à l'international, accroître leurs marchés ou leurs publics et trouver des nouveaux partenaires.
7. Le principal problème rencontré pour un suivi et une capitalisation efficace des résultats concerne l'absence d'une situation de référence pour la quasi-totalité des projets, dans un contexte de rareté des données statistiques disponibles pour la culture. La formulation d'objectifs réalistes et d'indicateurs pertinents n'a pas été suffisamment prise en compte. Par ailleurs, rares sont les projets à avoir généré les revenus prévus grâce aux activités menées, l'objectif de rentabilité ou de modélisation économique étant souvent surévalué dans les propositions. Le sous-financement des projets a également constitué une contrainte majeure pour certains bénéficiaires qui ont parfois dû faire face à des difficultés de trésorerie importantes, un phénomène aggravé par la sous-évaluation générale des compétences et ressources humaines nécessaires à la gestion administrative et financière des contrats.

Composante Politiques culturelles

1. Les activités de l'observatoire culturel ACP ont été poursuivies. Un espace documentaire avec plus de 500 références sur le secteur a été mis en ligne ; 4 études externes sur des thématiques importantes (formation, festivals, Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication, financement alternatif et innovant) ont été lancées, un répertoire des films soutenus sur les fonds ACP UE et de nombreuses analyses internes ont été réalisées (diffusion des films soutenus ; impact des projets sur les femmes, jeunes et minorités ; financements internationaux et financements ACP du secteur ; gestion des projets et subventions...). Dans ce cadre, plusieurs répertoires et bases de données, articles, newsletters ainsi que des fiches mettant en valeur certaines bonnes pratiques mises en œuvre par les projets bénéficiaires ont été publiés sur le site Internet du programme et diffusés auprès des partenaires et des réseaux culturels. La diffusion des outils, analyses et études gagnerait cependant à être élargie.
2. Des réunions d'échange et d'information avec les Conseillers culturels des Ambassades et missions ACP à Bruxelles ont été organisées à partir de 2015 afin de partager et diffuser les résultats du programme, et en particulier les conclusions et recommandations des études, répertoires et autres outils mis à la disposition des décideurs politiques.

Communication

3. Le site du programme ACPCultures+ sert de relais d'information au niveau international sur les projets soutenus et sur le secteur des industries culturelles et créatives ACP de manière plus générale, à travers notamment la publication de newsletters, d'articles, d'opportunités pour les opérateurs culturels (bourses, appels à propositions, festivals, ...). Le compte Facebook compte environ 50.000 abonnés, en majorité des professionnels de la culture, dont une grande partie basée dans les pays ACP. Une dizaine d'articles est publiée mensuellement sur le site www.acpculturesplus.eu et partagée sur les réseaux sociaux. Une rubrique « bonnes pratiques » permet de consulter de manière rapide les résultats atteints et l'impact des projets bénéficiaires.
4. Le programme a par ailleurs veillé à la mise en œuvre et au suivi des plans de communication des projets bénéficiaires. Il faut noter que les opérateurs se sont efficacement adaptés aux nouveaux outils de communication en utilisant le web et les réseaux sociaux. Ils ont ainsi pu toucher de nouvelles audiences et renforcer leur positionnement stratégique. Avec des moyens limités mais un contenu attractif, les acteurs des pays ACP ont particulièrement bien exploité l'effet du marketing viral à travers les réseaux sociaux tout en impliquant fortement les médias nationaux. 42 sites et plateformes ont également été développés dans le cadre des actions soutenues.
5. La communication autour du programme et des projets mettant en avant le rôle de la culture dans le développement a été mise en œuvre dans le cadre de plusieurs événements culturels, politiques et professionnels ACP et européens (Devdays 2016 et 2017, Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement ACP à Port Moresby en 2016, assemblées paritaires UE-ACP, festivals et conférences).
6. Quant à la circulation des artistes et des œuvres ACP, elle a été promue dans le cadre des activités de production, de formation et de diffusion menées par les projets bénéficiaires du programme. Par ailleurs, le Programme a invité de nombreux artistes ou professionnels ACP à partager leur expérience dans le cadre de conférences et événements culturels majeurs dans les pays ACP et en Europe.